

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



Institut Supérieur de Technologies Appliquées

(TechnoLAB - ISTA)

B.P. E3123 - Tel: (223) 20 29 01 54

Email: infos@technolab-ista.net

DIPLOME DE LICENCE

*Vu la Constitution de la République du Mali ; Vu la loi n° 94-010 du 24 mars 1994 portant réorganisation de l'enseignement ;
Vu le Décret N° 08-790 / P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système de Licence, Master et Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ainsi que les textes subséquents d'application ; Vu la loi n° 2012-013 du 24 février 2012 relatives aux établissements privés et son décret d'application n° 2012-588 / P-RM du 8 octobre 2012 ; Vu les textes de création et d'ouverture de l'Institut Supérieur de Technologies Appliquées (Centre TechnoLAB-ISTA) ; Vu l'Arrêté n° 2020-2247/MENESRS-SG du 11 Juin 2020 d'Habilitation et de reconnaissances nationales de diplômes ; Vu les textes organiques de l'I.S.T.A ainsi que ses aptitudes réglementaires relatifs à la délivrance de diplômes d'Etat ;
Vu les résultats de l'année académique 2022-2023 et la recommandation du Conseil pédagogique de l'Institut en date du 14 Octobre 2023 ;*

Nous, soussignés, attestons que **Mohamed KOUREISSI**, né(e) le **21 Août 2003** à **Bamako**, a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves de contrôle de connaissances et des aptitudes en vue d'obtenir le diplôme de **Licence Professionnelle en Informatique Option Génie Logiciel et Développement Web**, Session de Juillet 2023, délivré avec la Mention **Bien** sous le numéro **LP24BKIGLDW012**.

En foi de quoi, l'intéressé(e) a été jugé(e) digne du présent titre académique pour en jouir avec les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent.

Bamako, le 27 Octobre 2023

Le Président du Conseil Scientifique p/d

Le Directeur Général

Dr Cheickna TOURE



Daouda DIAKITTE